

Direction Générale Adjointe chargée du Développement

Direction de la Coopération Territoriale et Européenne

Réf. à rappeler : DCTCE – SMF  
Affaire suivie par Stéphanie PRIVAT  
Tel : 05 56 99 57 44

Bordeaux, le 25 JUIN 2015

### Synthèse des observations du public

suite à la consultation organisée du 23 mai au 14 juin 2015 inclus, sur le

### Programme d'actions du Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains des Jalles

Le Conseil Départemental, dans sa Commission Permanente du 10 février 2012, a créé sur les communes d'Eysines, Blanquefort, Bruges, le Haillan, le Taillan Médoc, et Saint Médard en Jalles, un Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) qui affiche de manière pérenne la vocation agricole et environnementale, contraint les spéculations et a créé un droit de préemption spécifique pour le Département.

La création de ce périmètre doit s'assortir de la mise en œuvre d'un programme d'action (article L143-2 du code de l'urbanisme) qui doit être validé par l'ensemble des partenaires acteurs ou co-financeurs.

Plusieurs ateliers de concertation, co-animés par le Département et Bordeaux Métropole, ont eu lieu en 2014, afin de partager le diagnostic et les enjeux du territoire, approfondir et proposer des actions partagées.

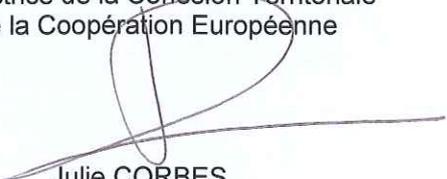
Au regard de ces ateliers, un projet de programme d'action a été bâti et validé lors du comité de pilotage du 3 novembre 2014, présidé par Madame Christine BOST, Maire d'Eysines et Vice Présidente à la Métropole et au Département.

Le Département a soumis, conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement, sur le site [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr), ce projet de programme d'actions à la procédure de participation électronique du public du 23 mai au 14 juin 2015.

Des observations sur ce projet pouvaient être communiquées, jusqu'au 14 juin 2015 inclus, par voie électronique aux adresses suivantes : [dgad-dctce@gironde.fr](mailto:dgad-dctce@gironde.fr) et [dgad-dctce-smf@gironde.fr](mailto:dgad-dctce-smf@gironde.fr)

Aucune observation n'a été formulée pendant cette consultation sur le projet de programme d'actions du PEANP des Jalles. La délibération du Département de la Gironde validant ce programme d'actions sera mise à disposition sur le site [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr).

La Directrice de la Cohésion Territoriale  
et de la Coopération Européenne



Julie CORBES